

**Délibération n°2024-78**

**Thème : FINANCES 2**

**Objet : Ouverture de crédits 2025**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 22 novembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 18    Pouvoirs : 7    Suffrages exprimés : 25**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Karima COEURET ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Lisa MARCEL ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christophe LOPEZ ; Christian CHIAPPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Caroline MASPER donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Sandrine LEBRE donne procuration à Mme Karima COEURET  
Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Didier DERUPTY  
M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC

**Absents excusés :**

Michel DALMASSO, Caroline MASPER, Michel CHAPUIS, Sandrine LEBRE, Aurélie ANNEQUIN, Stéphane DERRIVES, Robert USSEGLIO, Nadine CURNIER, Camille FELLER.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Karima COEURET a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**11 communes sont donc représentées.**

VU l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ;

**CONSIDERANT** les tableaux suivants qui indiquent le montant de la section d'investissement du budget 2024 de la communauté de communes, l'ouverture de crédits possible et les crédits à ouvrir.

**BUDGET PRINCIPAL**

Chapitre	Libellés	Crédit votés 2024	Crédits possibles	Propositions de crédits à ouvrir sur budget 2025
20	Immobilisations incorporelles	52 270,40 €	13 068 €	10 000 €
204	Subventions d'équipement versées	562 263,11 €	140 566 €	50 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 158 477,80 €	289 619 €	150 000 €
23	Immobilisations en cours	2 534 016,70 €	633 504 €	150 000 €
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	16 132,00 €	4 033 €	4 033 €

**BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

Chapitre	Crédit votés 2024	Crédits possibles	Propositions de crédits à ouvrir sur budget 2025
20	10 000,00 €	2 500 €	2 000 €
21	379 494,24 €	94 874 €	40 000 €

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'adopter les ouvertures de crédits d'investissements sur le budget 2025 mentionnées ci-dessus ;
- De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORMÉ  
Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le : 06 DEC. 2024